

**ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT**

1 Dénomination et adresse de la Société :

Ressources Robex inc. (la **Société**)
2875, boulevard Laurier suite D1-1000,
Québec (Québec), G1V 2M2

2 Date du changement important :

Le 9 novembre 2022

3 Communiqué :

Un communiqué de presse en lien avec le changement important, dont une copie est jointe à l'annexe A, a été déposé sur SEDAR par la Société le 9 novembre 2022.

4 Résumé du changement important :

Le 9 novembre 2022, la Société a acquis, directement et indirectement, toutes les actions émises et en circulation de Sycamore Mining Ltd (« **Sycamore** ») conformément à une convention d'achat d'actions datée du 19 avril 2022 conclue entre la Société, Sycamore et ses actionnaires (la « **Convention d'achat** »).

Comme divulgué précédemment, 242 160 000 actions ordinaires de la Société ont été émises aux actionnaires de Sycamore. Ce nombre représente 60 % du prix d'achat, sous réserve des ajustements prévus dans la Convention d'achat.

Suite à l'approbation des états financiers de clôture, dans un délai de 120 jours, une deuxième tranche d'actions sera émise aux actionnaires de Sycamore correspondant à un maximum de 60 540 000 actions ordinaires du capital-actions de la Société moins un nombre de telles actions représentant le montant total du passif de Sycamore (sur une base consolidée) à la date de clôture.

La dernière tranche sera constituée d'un maximum de 100 900 000 actions ordinaires du capital-actions de la Société moins un nombre équivalent de telles actions correspondant à certains éléments de passif de Sycamore ou des vendeurs qui n'ont pas été pris en compte dans (i) une « convention d'établissement » à intervenir avec le gouvernement de Guinée établissant les conditions selon lesquelles le projet Kiniero sera exploité, ou (ii) un autre document contraignant établissant ces éléments de passif.

5 Description circonstanciée du changement important :

Se référer au communiqué de presse joint à l'Annexe A des présentes.

5.1 Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102 :

Sans objet.

7 Information omise :

Sans objet.

8 Membre de la haute direction :

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Benjamin Cohen, directeur général, par téléphone, au 1 (581) 741-7421.

9 Date de la déclaration :

Le 16 novembre 2022.

ANNEXE A

Communiqué de presse

Voir ci-joint.



ROBEX : CLOTURE REUSSIE DE LA TRANSACTION AVEC SYCAMORE – UNE NOUVELLE ETAPE CONCLUE DANS LE DEVELOPPEMENT DE ROBEX

Québec, Québec, le 9 novembre, 2022 — Ressources Robex Inc. ("**Robex**", "**le Groupe**" ou "**la Société**") (TSXV : RBX) est très heureuse d'annoncer que l'ensemble des conditions préalables permettant la clôture de la Transaction avec Sycamore Mining Ltd ("**Sycamore**") (la "**Transaction**") ont été satisfaites.

La Transaction a été annoncée le 20 avril 2022 et est effective en date d'aujourd'hui. Robex détient désormais, directement et indirectement, l'ensemble des actions en émises et en circulation de Sycamore, propriétaire (i) du projet minier aurifère de Kiniero situé en Guinée comprenant les permis afférents aux propriétés Kiniéro et (ii) des droits exclusifs approuvés par les autorités pour obtenir la pleine propriété des permis d'exploitation Mansounia adjacents au sud (collectivement, the « **Projet Kiniero** ») sujets à la satisfaction des conditions préalables détaillées dans la section *Licences Mansounia* ci-dessous.

Le nouveau groupe dirigera la construction et l'expansion de la mine Kiniero qui devrait produire 110 koz d'or en moyenne par an pendant la durée de vie de la mine. Pour rappel, la Valeur Actualisée Nette (« **VAN** ») avant impôt basée sur un prix de l'or de US\$ 1 650/oz et un taux d'actualisation de 5 % (VAN5%) est de US\$ 199 millions.

Benjamin Cohen, Chef de la direction : « *Nous sommes très heureux d'avoir finalisé avec succès ce rapprochement avec le groupe Sycamore et nous accueillons chaleureusement les cadres et employés de Sycamore au sein du Groupe ; ils seront d'un grand apport comme nous l'avons constaté en travaillant ensemble depuis des mois.*

Tout comme l'avait été le démarrage de Nampala en 2017, nous sommes dans un moment historique pour Robex. Nampala avait permis à Robex de passer de société junior d'exploration à un producteur d'or ; cette fois, forts de cette première opération importante réussie, nous franchissons un nouveau cap historique pour devenir un groupe multi-pays et multi-mines.

Notre modèle d'affaire local va rester au cœur de nos valeurs et nous souhaitons faire de Kiniero en Guinée une mine-école s'appuyant le plus possible sur les contenus locaux ; ce que nous avons réussi avec Nampala.

Robex a déjà engagé la profonde mutation qui lui permet de disposer d'une organisation adaptée au changement de taille, car avec l'arrivée du projet Kiniéro, c'est une véritable mutation du groupe Robex qui s'opère.

Ces dernières semaines, en parallèle du travail de clôture qui a abouti positivement, un travail très important de préparation d'ingénierie et des préparations sur le terrain nous permet de demeurer en phase avec l'objectif d'une mise en production de Kiniéro en 2024. »

Informations sur la Transaction

Comme publié précédemment, 242,160,000 actions ordinaires de Robex ont été émises ce jour aux actionnaires de Sycamore, ce nombre correspondant à la première tranche du paiement en actions, soit 60% du prix d'achat, sujet aux ajustements prévus à la convention d'achat. Suivant l'approbation des états financiers de clôture, dans un délai de 120 jours, une seconde tranche d'actions sera émise aux actionnaires de Sycamore correspondant à un maximum de 60 540 000 actions ordinaires de Robex moins un nombre d'actions ordinaires de Robex égal au montant total du passif de Sycamore (sur une base consolidée) à la date de clôture. La dernière tranche consistera d'un maximum de 100 900 000 actions ordinaires de Robex moins un nombre équivalent d'actions égal à certains passifs de Sycamore ou des vendeurs qui n'auront pas été adressés dans (i) une « Convention d'établissement » à être signée avec le gouvernement de la Guinée établissant les conditions sous lesquelles le projet Kiniero sera exploité, ou (ii) un autre document contraignant établissant tels passifs.

Des informations complémentaires sur la Transaction ont été publiées sous le profil de la Société sur SEDAR (www.sedar.com).

Informations financières concernant Sycamore

Le tableau suivant présente la variation de certains renseignements financiers au 31 décembre 2021 concernant le groupe Sycamore, sur une base consolidée, entre les chiffres publiés au 20 avril dans le communiqué de l'annonce de la Transaction (comptes non audités) et les comptes audités (condition préalable à la clôture de la Transaction). L'information sélectionnée a été préparée conformément aux normes internationales d'information financière publiées par le Conseil des normes comptables internationales.

Décembre 2021	Non audités	Audités	Explication des variations
Revenus	—	—	
Résultat net			
USD	(14 088 525)	(492 231)	– En vertu d'IFRS 6, les frais d'exploration et les dépenses connexes ont été capitalisés
CAD (1)	(17 757 153)	(676 792)	
Actif total			– Impacté par le reclassement des charges aux éléments capitalisés, en particulier l'exploration
USD	22 734 264	20 688 219	– Les prêts inter sociétés ont été éliminés dans la consolidation comme l'exigent les normes IFRS
CAD (1)	28 654 227	28 445 234	
Passif total			– Les passifs de Sycamore Mine Guinée ont été éliminés dans le processus de consolidation comme l'exigent les IFRS
USD	12 071 803	8 509 740	– Les soldes d'emprunt ont été ajustés pour montrer le solde correct découlant de l'option accordée à l'un des actionnaires (condition préalable à la clôture de cette Transaction)
CAD (1)	15 215 280	11 700 453	
Capitaux propres			– Éléments supplémentaires reclassés en paiements fondés sur des actions
USD	10 662 460	12 174 479	– Création d'une participation ne donnant pas le contrôle reflétant les options octroyées depuis 2019/2020 (exercée à titre de condition préalable à la clôture de cette Transaction)
CAD (1)	13 438 946	16 739 280	
			– Renonciation des dettes des actionnaires à la société

(1) 1 CAD = 0,7934, soit le taux de clôture au 18 avril 2022 pour les états financiers consolidés et 1 CAD = 0,7273, soit le taux de clôture au 10 Octobre 2022 pour les états financiers consolidés audités

Licences Mansounia

En vertu d'un accord de partenariat technique (le « **APT** ») entre Sycamore Mine Guinée S.A.U. (« **SMG** ») et Penta Goldfields Company S.A. (« **Penta** »), qui a été approuvé par les autorités guinéennes, SMG a droit à la pleine propriété des licences d'exploitation relatives à la propriété Mansounia à condition que toutes les conditions préalables énoncées dans le APT soient remplies et dont les suivantes restent en suspens à ce jour, mais sont en voie d'être satisfaites :

- (i) L'approbation par les autorités guinéennes de l'étude d'impact environnemental et social déposée auprès desdites autorités le 18 octobre 2022 (l'« **ESIA** ») ;
- (ii) L'approbation par les autorités guinéennes de l'étude de faisabilité relative au projet Kiniero, y compris la propriété Mansounia (l'« **EF** ») ;
- (iii) Le paiement par SMG d'une somme de US\$ 500,000 à Penta, titulaire actuel des licences d'exploration de Mansounia, à la suite de la délivrance des licences d'exploitation relatives à la propriété de Mansounia et au transfert de tous les droits, titres et intérêts y afférents en faveur de SMG, directement ou indirectement, comme prévu dans l'APT.

En vertu de l'APT, Penta a droit à une redevance sur une échelle avec un maximum de 3,5% sur les rendements nets de fonderie au-delà de 300,000 onces à l'égard des produits aurifères provenant de la propriété Mansounia.

COORDONNÉS DE RESSOURCES ROBEX INC.

Benjamin Cohen, Directeur Général
Aurélien Bonneviot, Relations avec les
Investisseurs et Développement Corporatif

+1 581 741-7421

Courriel : investor@robexgold.com
www.robexgold.com

COMMUNICATIONS FINANCIÈRES RENMARK INC.

Robert Thaemlitz
Directeur de compte

+1 416 644-2020 ou +1 212 812-7680

Courriel : rthaemlitz@renmarkfinancial.com
www.renmarkfinancial.com

Énoncés Prospectifs

Certains renseignements figurant dans le présent communiqué de presse contiennent des « énoncés prospectifs » et des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières (ci-après appelés « énoncés prospectifs »). À l'exception des énoncés de faits historiques, certaines informations contenues dans le présent document constituent des énoncés prospectifs qui comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant le développement et l'exploitation potentiels du Projet Kiniero et des propriétés existantes de la Société et le plan d'affaires, y compris la réalisation d'études de faisabilité ou la prise de décisions de production à cet égard; le rendement financier ou d'exploitation futur de la Société et du Projet Kiniero; les résultats des travaux effectués à ce jour; l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales; la réalisation des estimations de ressources minérales et de réserves minérales; les résultats de développement, d'exploitation et économiques contenus dans l'étude pré-faisabilité du Projet Kiniero, y compris les flux de trésorerie, le potentiel de revenus, le potentiel de développement par étapes, les dépenses en immobilisation, les coûts de développement et leur calendrier, les taux d'extraction, les projections de durée de vie de la mine et les estimations de coûts; la quantité ou la qualité des gîtes minéraux; l'avancement anticipé du Projet Kiniero, y compris le plan de la mine; les dépenses d'exploration, les coûts et le calendrier de la mise en valeur de nouveaux gisements; le potentiel et les possibilités d'exploration du Projet Kiniero; les coûts et le calendrier des explorations futures; la réalisation et le calendrier des futures études de développement; les estimations des taux de récupération des métaux; l'avancement anticipé du Projet Kiniero et les perspectives d'exploration futures; les besoins en capitaux supplémentaires; le prix futur des métaux; la réglementation gouvernementale concernant les opérations minières; les risques environnementaux; le calendrier et l'issue possible des questions réglementaires en suspens; la réalisation des prévisions économiques du Projet Kiniero; et le potentiel de croissance future du Projet Kiniero. Les énoncés prospectifs sont souvent identifiés par l'utilisation de mots tels que « peut », « sera », « pourrait », « anticipe », « croit », « s'attend », « a l'intention », « potentiel », « estimation », « budget », « prévu », « plans », « planifié », « prévisions », « objectifs » et autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs reposent sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses formulés par la direction et considérés comme raisonnables au moment où ces informations sont fournies. Les hypothèses et les facteurs comprennent : la capacité de la Société à réaliser ses programmes d'exploration prévus; l'absence de conditions défavorables pour le Projet Kiniero; l'absence de retards opérationnels imprévus; l'absence de retards importants dans l'obtention des permis nécessaires; le maintien du prix de l'or à des niveaux qui rendent le Projet Kiniero rentable; la capacité de la Société à continuer de réunir les capitaux nécessaires au financement des opérations; et la capacité de réaliser les estimations des ressources et des réserves minérales. Les énoncés prospectifs impliquent nécessairement des risques et des incertitudes connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les performances et les résultats financiers réels des périodes futures diffèrent sensiblement des projections de performances ou de résultats futurs exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes incluent, mais ne sont pas limités à : les incertitudes générales liées aux affaires, à l'économie et à la concurrence; les résultats réels des activités d'exploration actuelles et futures; les risques géopolitiques, les risques politiques inhérents à l'exploitation minière dans les pays en développement, les conclusions des évaluations économiques; le respect des diverses estimations de coûts prévues; les avantages de l'utilisation de certaines technologies; les modifications des paramètres du Projet Kiniero et/ou des évaluations économiques à mesure que les plans continuent d'être raffinés; les prix futurs des métaux; les variations possibles de la qualité des minéraux ou

des taux de récupération; le risque que les coûts réels dépassent les coûts estimés; les problèmes techniques de géologie, d'exploitation et d'exploration minière; l'incapacité de l'usine, de l'équipement ou des processus à fonctionner comme prévu; les accidents, les conflits de travail et les autres risques de l'industrie minière; les retards dans l'obtention des approbations gouvernementales ou du financement; la nature spéculative de l'exploration et de la mise en valeur des minéraux (y compris les risques liés à l'obtention des licences, permis et approbations nécessaires des autorités gouvernementales, incluant les licences d'exploitations pour Mansounia); les titres des propriétés; l'impact de la COVID-19 sur le calendrier des travaux d'exploration et de mise en valeur et la capacité de la direction à prévoir et à gérer les facteurs et risques susmentionnés. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne correspondent pas aux attentes, estimations ou intentions à leur égard. Les lecteurs sont invités à étudier et à prendre en considération les facteurs de risque divulgués dans les documents d'information de la Société pour une liste plus complète de ces facteurs de risque et de leurs effets potentiels, qui peuvent être consultés sur le profil de la Société sur SEDAR au www.sedar.com.

Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, ni même qu'ils profiteront à Robex, le cas échéant, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs si les circonstances ou les estimations ou opinions de la direction devaient changer, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont présentés dans le but d'aider les investisseurs à comprendre le plan, les objectifs et les buts de la Société et peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas les performances futures et le lecteur est invité à ne pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs.

La Bourse de croissance TSX Inc. n'a ni approuvé ni désapprouvé le contenu de ce communiqué de presse. Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument la moindre responsabilité quant à la pertinence ou l'exactitude du présent communiqué.